



Procès-verbal de l'assemblée du Conseil général de Fey du mardi 1^{er} décembre 2020

Le président M. Jean-Luc Noël ouvre la séance à 20h00. La parole est directement donnée à la secrétaire pour l'appel. 25 membres sont présents sur 58, soit une majorité de 13.

Il est procédé à la nomination d'un membre suppléant à la commission des finances en remplacement de M. Samuel Baconnier, démissionnaire suite à son élection à la municipalité. M. Marc Jaunin est élu par acclamation.

La secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 8 septembre 2020. Celui-ci est accepté à l'unanimité.

Le président passe à l'ordre du jour de cette séance.

1. Préavis municipal N° 3 – Budget 2021

M. le syndic François Guignard présente le préavis de la municipalité.

M. le municipal Carlos Bujard prend la parole pour apporter des informations sur le remplacement de l'éclairage public par des ampoules LED, prévu au budget et dont fait mention le préavis.

M. Francesco Di Certo, rapporteur de la commission des finances, donne lecture du rapport qui conclut à l'acceptation du budget 2021 soumis au Conseil général.

Le président ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le préavis n°3 / 2020 est soumis au vote et est adopté à l'unanimité.

2. Communications de la municipalité

M. le municipal Samuel Baconnier annonce la prochaine vente de sapins de Noël et l'annulation de la mise de bois. Il fait également part de sa recherche de volontaires pour l'entretien de la fontaine de la Forge.

M. le municipal Marc Aubry présente les zones publiques communales de forte affluence où le port du masque est obligatoire. Il s'agit de la déchetterie, de la place de jeu et du collège.



M. le syndic François Guignard rappelle que les élections communales pour la nouvelle législature auront lieu le 7 mars 2021 et communique la liste des municipaux sortants se présentant pour un nouveau mandat.

3. Divers et propositions individuelles

Mme Christiane Laurent demande ce qu'il en est du projet de renaturalisation et de comblement du pâturage. M. le syndic François Guignard indique qu'il n'y a plus d'intérêt de la part de l'Etat pour ce projet, celui-ci disposant actuellement de suffisamment de décharge de type A. La municipalité le considère d'ailleurs comme abandonné.

M. Olivier Jaunin fait remarquer que les génisses du pâturage n'étaient pas rentrées en juillet-août pour économiser les ressources et les protéger des fortes chaleurs. M. le municipal Christian Peguiron indique que le berger est libre de gérer les herbages. Il prend cependant note de la remarque.

Mme Francine Jaunin remercie la municipalité pour la distribution effectuée auprès des habitants de plus de 65 ans, en remplacement du déjeuner des aînés annulés.

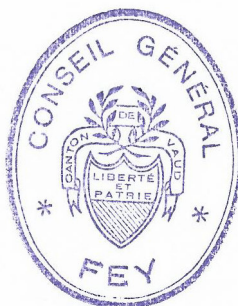
En cette fin d'année, le président remercie les membres du Bureau du conseil pour leur disponibilité et toutes les personnes œuvrant pour le bien de la commune.

La prochaine séance du conseil aura lieu le mardi 8 juin 2021 au Parlement vaudois. Les autres séances de l'année 2021 sont fixées au 9 mars, 7 septembre, ces deux dernières étant facultatives, et au 9 décembre.

2021 verra également l'installation des nouvelles autorités se dérouler courant juin. Le président rappelle que les membres du conseil sont assermentés pour la législature. Dès lors, celles et ceux souhaitant être membre du conseil pour la prochaine législature devront être présent-e-s lors de cette séance d'installation des autorités.

La séance est levée à 20h57.

Le Président :
Jean-Luc Noël



La Secrétaire :
Céline Pesquet Saffore